

lettre flash

8 avril 2004

www.education.fr

< supérieur - recherche >

Un dénouement favorable à la crise de la recherche

Suite à une série de rencontres constructives entre François Fillon, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, François d'Aubert, ministre délégué à la recherche, et la communauté scientifique, une issue positive a été trouvée à la crise que connaît ce secteur depuis quelques mois. Point sur les mesures annoncées par le ministre en faveur de la recherche, le 7 avril 2004.

- 550 postes statutaires seront proposés au concours : 200 emplois de chercheurs et 350 emplois d'ingénieur et de technicien
- 1 000 nouveaux emplois seront créés dans les universités : 150 ATER, 150 IATOS et 700 postes de professeur et maître de conférences
- La loi d'orientation et de programmation sur la recherche sera débattue au Parlement à la fin de l'année

Afin de mettre un terme à la crise qui secoue le monde de la recherche depuis bientôt trois mois, François Fillon a engagé, avec François d'Aubert, dès sa prise de fonctions, **un dialogue direct avec la communauté scientifique**. De nombreuses rencontres ont eu lieu avec les responsables des grands organismes de recherche (CNRS, INRA, INSERM, INRIA, Institut Pasteur...), avec le bureau de la Conférence des présidents d'université, ainsi qu'avec le Comité d'initiatives et de propositions pour la recherche scientifique.

Ces échanges ont permis un tour d'horizon sur les difficultés immédiates exprimées par la communauté scientifique, mais aussi, sur la nécessité d'engager la recherche française dans de nouvelles perspectives d'avenir.

François Fillon, pour qui il était "essentiel que la crise que connaît le secteur depuis quelques mois trouve un dénouement favorable dans les meilleurs délais", a entendu les besoins immédiats exprimés par les laboratoires et les universités. Il a aussi entendu combien la communauté des chercheurs était prête à engager une réflexion de fond et un dialogue fructueux sur les nécessaires évolutions de la recherche publique.



“Ce qui me frappe, c’est l’esprit d’ouverture et le sens des responsabilités de tous. C’est pourquoi, au-delà des enjeux à court terme dont je n’ignore pas l’importance, je tiens à souligner la place qu’accorde le Gouvernement à la politique de recherche : celle d’une **priorité nationale.**”

*François Fillon,
déclaration
du 7 avril 2004*

Un effort exceptionnel pour la recherche

Les mesures exceptionnelles et immédiates présentées par François Fillon, le 7 avril 2004, bénéficient à la fois aux organismes de recherche et à la recherche universitaire. Elles marquent la volonté du Gouvernement, dans un contexte budgétaire difficile, de faire de la recherche une priorité nationale. “Cette priorité, précise le ministre, doit être confortée par une évolution de notre organisation de nature à garantir son efficacité, son évaluation et son influence internationale. Elle doit être associée à la reconnaissance de la Nation envers ses chercheurs à qui j’adresse aujourd’hui un seul message : construisons ensemble l’avenir de la recherche.”

• 550 postes statutaires dans les organismes de recherche

L’emploi scientifique public bénéficie d’un effort exceptionnel avec 550 postes statutaires qui seront proposés au concours dans les délais les plus brefs : 200 emplois de chercheur et 350 emplois d’ingénieur et de technicien. Les emplois de chercheur seront pourvus dès cette année, à partir des listes complémentaires afférentes aux concours déjà lancés.

• 1 000 nouveaux emplois pour renforcer la recherche dans l’enseignement supérieur

Pour soutenir l’effort de recherche dans les universités, les concours de maître de conférences ouverts au printemps 2004 permettent d’ores et déjà de recruter 2 000 jeunes chercheurs. Le ministre a décidé d’y ajouter 1 000 nouveaux emplois : 150 ATER et 150 IATOS pour la rentrée 2004 et 700 postes de professeur et maître de conférences dès janvier 2005. Ces recrutements s’inscriront à partir de 2005 dans le cadre d’un plan pluriannuel.

Dans la perspective de ce plan pluriannuel, le ministre a décidé “d’ouvrir rapidement avec l’ensemble des organisations syndicales représentatives, une discussion sur la programmation de l’emploi scientifique”. Il note, par ailleurs, que “les recrutements sur des postes de contractuels seront suspendus dans l’attente de leur conclusion”.

• La loi d’orientation et de programmation relative à la recherche

Les mesures annoncées par François Fillon, s’inscrivent dans la perspective d’une réflexion d’ensemble sur l’avenir de la recherche française. “Il faut saisir cette occasion, précise le

“La loi d'orientation et de programmation relative à la recherche mise en chantier par le Gouvernement sera soumise au Parlement avant la fin de l'année. Elle fixera le nouveau cadre stratégique et financier de la recherche française pour les années à venir. Elle planifiera l'évolution des moyens. Elle mettra fin aux à-coups incompatibles avec le temps scientifique. La France devra, comme l'Europe s'en est fixé l'objectif à Lisbonne, consacrer 3 % de son produit intérieur brut en 2010 à la recherche.”

*Jean-Pierre Raffarin,
extrait du discours de
politique générale à
l'Assemblée nationale
du 5 avril 2004*

ministre, pour relancer la préparation de la loi d'orientation et de programmation relative à la recherche voulue par le Président de la République.”

Cette loi sera élaborée par le Gouvernement et proposée au Parlement à la fin de l'année. Tous les acteurs de la recherche seront associés à cette démarche, notamment le Comité d'initiatives et de propositions, présidé par MM. Baulieu et Brezin, qui organisera des débats publics dont la synthèse est prévue en octobre. La discussion engagée avec les organisations syndicales sur l'emploi scientifique contribuera elle aussi à la préparation de la loi.

Cette crise qui a été surmontée de façon collective et constructive “aura eu le mérite de provoquer une prise de conscience de tous sur la situation et sur la nécessité de tracer en commun des perspectives claires et fortes pour la recherche”, conclut François Fillon.

Pour plus d'informations :

Déclaration de François Fillon du 7 avril 2004 sur le site du ministère :
www.education.gouv.fr/actu/

